

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du lundi 10 septembre 2022

Présidence : **M. Janick Barbusse**

Présents : **MM. Monique Juliat – M. Michel Blanc – Ancil Chapin – Michel La Bella**

Absent excusé : **M. Dominique Cazenoves**

Le procès-verbal de la réunion du samedi 21 mai 2022 a été approuvé à l'unanimité.

ACCUEIL

Le Président remercie les présents et propose le programme de travail de la journée basée sur des exercices pratiques de relevés numériques sur tablette.

Il évoque le nombre important d'anciens contrôleurs qui depuis le fonctionnement centralisé de la LFO ont décidé d'arrêter. Les contrôles « Installations Terrains » sont le plus souvent organisés à partir de Castelmaurou par la CRTIS qui se déplace depuis Toulouse.

INTRODUCTION GENERALE

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives, garde les contrôles « Eclairage », mais pour débiter avec les tablettes il vaut mieux travailler en couple, ce qui suppose de trouver deux visites, sur deux terrains, peu éloignées, le même jour, avec des horaires proches.

Nous essayerons de garder nos 4 secteurs :

L'ouest du département avec MM. Michel Blanc et Dominique Cazenoves.

Le Nord du département avec M. Ancil Chapin et Mme Monique Juliat.

L'est du département avec MM. Janick Barbusse et Michel blanc.

Le sud se partagera entre Mme Juliat et Messieurs Chapin, Barbusse et Blanc.

La FFF a voté lors de son assemblée du samedi 12 mars 2021 deux nouveaux textes réglementaires :

- Règlement des Terrains et Installations Sportives (Ed. 2021)
- Règlement de l'Éclairage des Installations Sportives (Ed. 2021)

Ces règlements sont sur le site FFF : La fédération/les Terrains Installations sportives/Les règlements
Le souhait de la Commission est de se réunir les samedis en matinée.

FONCTIONNEMENT DE LA CDTIS

- Après contact avec les services techniques des mairies ou le DGS ou le Maire Adjoint chargé des sports, une lettre de convocation pour une visite est envoyée à la mairie et au club utilisateur.

Les documents à signer sont : une fiche de demande, une confirmation de classement (Installation Terrain ou Eclairage) pour retour signés et tamponnés. Sont joints également, un plan de marquage pour les points de contrôle éclairage (selon le cas).

Les contrôleurs désignés reçoivent copies de ces documents. Le résultat numérique retranscrit sur tablette est retourné sur l'ordinateur de la CDTIS pour envoi à la Commission Régionale avec copie d'écran de cet envoi incorporé au dossier d'information de cette installation.

Les contrôleurs reçoivent donc les fiches à compléter déjà remplies par M. Barbusse pour les éléments ou données techniques qui ont été reçues de la mairie ou de l'application « Stadium » de la FFF.

- b)** Pendant une première période de fonctionnement les doubles visites seront organisées en couple de contrôleurs pour se familiariser et ajuster les relevés.
- c)** Possibilité de faire un contrôle terrain lors d'une visite éclairage est demandée à la Ligue pour optimiser les visites en évitant deux contrôles successifs d'éclairage dans la période estivale avec la tombée nocturne tardive.

EXERCICES PRATIQUES NUMERIQUES

Un PowerPoint présente les nouvelles fiches inscriptibles FFF vierges à compléter lors des visites avec la tablette.

L'exercice affiche à l'écran les divers paragraphes que chacun remplit personnellement sur sa tablette. La partie signatures sur le lieu de visite est particulièrement explicitée avec les particularités de fonctionnement d'Acrobat Reader utilisé avec ces fiches FFF.

L'envoi à l'ordinateur de la CDTIS à M. Barbusse est effectué avec succès.

Prochaine réunion le samedi 8 octobre 2022 à 9h

Le Président,
Barbusse Janick

Le Secrétaire de séance,
Blanc Michel